

London to Brighton Veteran Car Run

Aperçu pour l'importation temporaire d'une voiture ancienne au Royaume-Uni

Véhicules immatriculés dans l'UE (y compris les véhicules de traction et les remorques)

Il faut se munir des documents suivants lorsque vous importez au Royaume-Uni temporairement des véhicules immatriculés dans l'UE :

- Permis de conduire européen
- Document d'immatriculation du véhicule (pour le tracteur, la remorque et la voiture de collection)
- Carte d'assurance (pour tracteur, remorque et voiture de collection)
- Formulaire C110 (pour le véhicule ancien et le véhicule de remorquage. A télécharger sur: <https://www.gov.uk/government/publications/import-and-export-temporary-admission-notice-of-arrival-of-a-non-eu-private-motor-vehicle-c110>)

Le formulaire C110 doit être rempli avant votre arrivée au Royaume-Uni. Imprimez deux copies du formulaire, envoyez-en une à l'adresse indiquée sur le site web et gardez-en une avec chaque véhicule que vous utilisez.

Les véhicules immatriculés dans l'UE n'ont PAS besoin d'un carnet ATA pour une importation temporaire au Royaume-Uni.

Remorques

Il n'est pas clair si le Royaume-Uni exige l'enregistrement séparé des remorques importées temporairement.

De nombreux pays de l'UE exigent que les remorques soient enregistrées séparément du véhicule tracteur.

Toutes les remorques doivent être assurées correctement pour être tractées sur les routes britanniques et doivent être en état de marche.

Véhicules immatriculés à l'étranger (hors UE)

Il faut se munir des documents suivants lors de l'importation temporaire au Royaume-Uni de véhicules immatriculés à l'étranger (hors UE) :

- Permis de conduire
- Document d'immatriculation du véhicule
- Carte verte d'assurance

Les véhicules non immatriculés dans l'UE qui entrent au Royaume-Uni ou en Europe en provenance de l'étranger devront être dédouanés à leur arrivée. Votre transitaire peut vous donner plus d'informations sur cette procédure.

CETTE FICHE D'INFORMATION N'A QU'UNE VALEUR INDICATIVE. LES COUTUMES ET LES RÈGLES DE CIRCULATION ROUTIÈRE PEUVENT CHANGER RÉGULIÈREMENT. IL EST IMPORTANT QUE VOUS VOUS INFORMIEZ DES DERNIÈRES RÉGLEMENTATIONS AVANT VOTRE VOYAGE.

Depuis plus de trois décennies, CARS (Classic Automotive Relocation Services) prend soin de certaines des automobiles les plus irremplaçables au monde. Si vous devez faire transporter votre véhicule, nous disposons de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour garantir qu'il arrive en parfait état, à temps et sans frais imprévus.

CARS peut offrir des services de transport routier européen et de transport international. Veuillez contacter info@carseurope.net pour plus d'informations.